

ENTREPRISES

Le « think tank » patronal a présenté hier quatre rapports sur l'entreprise de l'après-crise. L'un d'eux plaide pour une meilleure prise en compte du long terme, en proposant notamment de renforcer le rôle des administrateurs.

L'Institut de l'entreprise propose de réduire le nombre de mandats des administrateurs

Lancée en juin 2008, la réflexion de l'Institut de l'entreprise sur « Quelle entreprise à l'horizon de 2020 » a été rattrapée par la crise. Elle a obligé les membres de ce « think tank » patronal français à modifier leur réflexion : « En 2009, le projet s'est recentré sur l'horizon de l'après-crise, à travers quatre chantiers thématiques », explique Michel Pébereau, qui préside l'Institut (lire ci-dessous). L'occasion pour le patronat de se livrer à un certain mea culpa, en reconnaissant avoir trop considéré l'entreprise du seul point de vue finan-

cier, en négligeant d'une certaine manière sa dimension humaine.

Sur les quatre rapports présentés hier, un se distingue plus particulièrement. Sous un intitulé large – « Favoriser une meilleure prise en compte du long terme » –, il esquisse plusieurs propositions en matière de gouvernance d'entreprise et assène une ou deux critiques, notamment en matière d'épargne salariale, dont le régime et les finalités devraient être clarifiés. Les auteurs du rapport, Jean-François Roverato (PDG d'Eiffage) et Serge Weinberg (président de

Weinberg Capital Partners) épinglent certaines dispositions de la loi de 2008 en faveur des revenus du travail qui a ouvert la possibilité d'une demande de disponibilité immédiate de la participation.

Ne pas obérer les fonds propres Mais c'est en matière de relations avec les actionnaires que ce rapport de l'Institut de l'entreprise va le plus loin. L'idée de stabiliser l'actionnariat n'est pas en soi nouvelle, mais elle a assurément retrouvé des couleurs avec la crise que traverse l'économie mondiale. Parmi les propositions avancées, les auteurs se prononcent clairement par exemple pour un assouplissement des conditions d'utilisation des droits de vote doubles (en ramenant à moins de deux ans la durée exigée de conservation des titres). De même, en matière de dividende majoré aux actionnaires, le rapport



François Roverato (PDG d'Eiffage) et Serge Weinberg (président de Weinberg Capital Partners), auteurs du rapport « Favoriser une meilleure prise en compte du long terme ».

propose que celui-ci « puisse être versé en actions et non en numéraire », afin de ne pas obérer les fonds propres de l'entreprise.

Le rapport contient une autre sé-

rie de recommandations destinées à renforcer le rôle du conseil d'administration, et l'implication des administrateurs. Parmi elles, réduire le nombre maximal de mandats ac-

tuellement fixé à cinq (sans compter ceux exercés dans des sociétés étrangères). « Pour les administrateurs qui exercent des responsabilités exécutives à la tête de grandes entreprises, ce seuil paraît excessif », expliquent les auteurs. Et de proposer de ramener « à trois le nombre maximal de mandats détenus par un administrateur, en prenant en compte l'ensemble de ceux qu'il possède, y compris ceux exercés au sein des entreprises étrangères ». De même, ils suggèrent d'allonger la durée de ces mandats, mais aussi de mettre en place des incitations financières via la modulation du jeton de présence. Celui-ci pourrait, explique le rapport, être scindé en deux : une partie fixe et une partie variable. Cette dernière pouvant être débloquée « plusieurs années seulement après que l'administrateur a quitté le conseil d'administration ».

CLAUDE FOUQUET